

Impôt fédéral direct : nouveau barème

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **76 (1988)**

Heft [6-7]

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-278710>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Travail à domicile

Toujours le flou

Il y a cinq ans que, depuis la nouvelle loi de 1983, hommes et femmes sont censés recevoir le même salaire. Mais d'après une enquête du « Tages Anzeiger » de Zurich, le même flou règne toujours dans le domaine du travail à domicile. 95 % des travailleurs sont des femmes, on évalue leur nombre à 50 000 environ, mais il n'est pas possible de préciser, la plupart n'étant pas enregistrées ; on n'a pas non plus de précision sur les salaires — probablement 10 francs l'heure — le contrôle de l'application de la loi étant insuffisant. Le Conseil fédéral n'accorde pas une priorité à cette question, et les travailleuses ne protestent pas, de crainte de perdre leur travail : il y a plus de demandes d'emploi que d'offres.

Zurich

Corporation de femmes

Certaines des plus vieilles corporations (Zunft) ont 650 ans. On en est membre de père en fils. Les femmes en sont exclues, de même que du cortège où les corporations paradent à l'occasion du Sechsläuten.

Désireuses de favoriser entre elles des liens analogues à ceux que les hommes trouvent dans les corporations, quelques femmes « professionnelles » ont décidé de créer une corporation des femmes. Sera-t-elle jamais admise à participer au cortège, bien que ces dames portent le traditionnel costume zurichois ?

Bâle-Ville

En bref

- Depuis sept ans, Bâle-Ville alloue une indemnité de 20 francs par jour aux personnes qui prennent en charge des malades chroniques, si cela en permet le maintien à domicile ; 280 personnes font actuellement usage de cette possibilité.
- En votation populaire (participation 36 %), avec une majorité de 55 %, les Bâlois ont accepté une initiative qui interdit l'ouverture des magasins le soir. Cette décision semble aller en sens

contraire des efforts des autorités pour augmenter l'attractivité de la ville et de l'immense succès des ventes le soir et le dimanche lors de la Foire d'automne.

- Pour la première fois dans le canton, une femme a été nommée directrice d'un établissement scolaire d'enseignement général. Mieux : Liselotte Kurth-Schlöpfer n'était la candidate d'aucun parti, mais bien celle du groupe local de l'ADF, qui l'a soutenue à fond dans une bataille difficile. En effet, malgré ses brillantes qualifications, Liselotte Kurth-Schlöpfer s'est entendu demander bien des fois si elle pensait vraiment, en tant que femme et mère de famille, disposer du temps nécessaire à l'exercice d'une si haute tâche...

Impôt fédéral direct

Nouveau barème

Le délai référendaire n'ayant pas été utilisé, le nouveau barème pour le calcul de l'impôt fédéral direct entrera en vigueur en 1989.

Il tend à réduire l'écart entre l'imposition des couples mariés et des couples non mariés où les deux époux travaillent, à favoriser les familles à revenu modeste et les couples avec enfants, les déductions pour enfants passant de Fr. 2200.— à 4000.—.

Syndicat de femmes

Ersatz d'un mouvement féministe ?

Un nouveau syndicat des femmes a vu le jour en avril dernier. Lassées de voir les revendications des femmes ignorées par les syndicats traditionnels, une trentaine de femmes, syndiquées pour la plupart, avaient lancé l'idée de fonder un syndicat ouvert à toute femme âgée de plus de 15 ans habitant en Suisse. La séance constitutive a eu lieu le 15 avril dernier à Berne. Aucune Romande ne se trouve parmi les initiatrices, qui viennent surtout de la région de Berne et de Zurich.

Les structures de l'Union syndicale suisse (USS), qui compte 12 % de femmes, servent avant tout à défendre un

type de salarié : masculin, ouvrier spécialisé, suisse. Certes, des groupes féminins existent déjà dans les syndicats traditionnels, mais les femmes sont plus souvent contraintes à changer d'emploi, passant d'ouvrière à vendeuse, voire chômeuse. Ces changements entravent l'appartenance à un syndicat, organisé par branche. Le nouveau syndicat espère atteindre un maximum de solidarité avec un minimum de structures, a souligné Barbara Engeloeh, de la Fédération des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA), mais il n'y a jamais eu vraiment de mobilisation.

Les initiatrices souhaitent toutefois que leur syndicat soit

admis au sein de l'USS, pour ne pas exclure les femmes déjà membres d'un syndicat et pour pouvoir participer aux négociations des contrats collectifs. Il est improbable que l'USS accepte. Les femmes engagées à l'USS se sont également élevées contre la création du syndicat des femmes. Pour Ruth Dreifuss, secrétaire générale, la part des femmes et leur influence a augmenté au sein de l'USS. La création d'un syndicat de femmes exprime selon elle avant tout le besoin d'un nouveau mouvement féministe.

Adresse : Syndicat des femmes, case postale c/o SGRA 4023, 3001 Berne.

Fédération suisse des femmes protestantes (FSFP)

Soutien à la Décennie œcuménique

Lors de son assemblée des déléguées, qui s'est tenue les 29 et 30 avril à Genève, la Fédération suisse des femmes protestantes (FSFP) s'est associée au début de la « Décennie œcuménique des Eglises solidaires des femmes ».

Réparties en six ateliers de travail — en français et en allemand — les déléguées ont réfléchi aux stratégies possibles pour faire passer cette solidarité dans la réalité au cours des deux, cinq ou dix prochaines années. Elles ont été stimulées dans leur travail par les exposés de trois femmes d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe, elles aussi à la recherche de leurs propres solutions dans des contextes très divers.



A gauche, Monika Waller, nouvelle présidente ; à droite, Linette Stich, ancienne présidente.

La trésorière de la fédération, Monika Waller, de Winterthur, a repris la présidence de cette association faitière qui compte plus de 200 000 membres, réparties en 80 organisations. Elle succède ainsi à Linette Stich, de Vordemwald, qui se retire après avoir passé six ans à la tête de la fédération.

Autres changements au sein du comité central : le départ d'Hedy Lodwick, de Genève, et l'élection de Mmes Madeleine Burki-Javet, de la Fédération neuchâteloise des femmes protestantes, Ursula Burri-Aeberli, de l'Eglise méthodiste, et Catherine Zuber-Dardel, de la Commission théologique de la FSFP.

Au cours de l'été, la FSFP publiera un cahier de travail sur les problèmes de bio-éthique.

(Communiqué)